

PARC NATUREL REGIONAL DES LANDES DE GASCOGNE
COMITE SYNDICAL
A SABRES (40)

Séance du 28 juin 2024
Délibération n°2024-70

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

En raison de l'absence de quorum constatée lors de la séance du 17 juin 2024 à LENCOUACQ (40) à 18h00, le Comité Syndical du Parc naturel régional des Landes de Gascogne s'est réuni à SABRES (40) le vendredi 28 juin 2024 à 18h00, conformément à l'article L 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, par renvoi à l'article L5211-1 du même code, sous la présidence de **M. DEDIEU Vincent**.

Date de la convocation : 19 juin 2024

Étaient Présents: Mme ARDOUIN Aimée portant pouvoirs de Mesdames BEAUMONT Patricia et BREQUE Claudie, **M. DEDIEU Vincent** portant pouvoirs de Mme PIQUEMAL Sophie et M. PAIN Cédric, **Mme DESMOULIN Karine** portant pouvoirs de M. DELUGA François et GILLE Herve, **M. DUFAY Michel**, **M. DUNOGUES Yves** portant pouvoirs de Mme TAPIN Maylis et M. CARRERE Paul, **M. ICHARD Vincent** portant pouvoirs de M. DECLERCQ Cyrille et Mme MESPLES Olga, **M. SARTRE Philippe** (arrivée à 19h04), **M. SORE Serge** portant pouvoirs de Mme WEBER Sophie et M. COUTIERE Dominique.

Absents excusés (pouvoirs): Mme BREQUE Claudie ayant donné pouvoir à Mme ARDOUIN Aimée, **Mme BEAUMONT Patricia** ayant donné pouvoir à Mme ARDOUIN Aimée, **M. CARRERE Paul** ayant donné pouvoir à M. DUNOGUES Yves, **M. COUTIERE Dominique** ayant donné pouvoir à M. SORE Serge, **M. DECLERCQ Cyrille** ayant donné pouvoir à M. ICHARD Vincent, **M. DELUGA François** ayant donné pouvoir à Mme DESMOULIN Karine, **M. GILLE Hervé** ayant donné pouvoir à Mme DESMOULIN Karine, **Mme MESPLES Olga** ayant donné pouvoir à M. ICHARD Vincent, **M. PAIN Cédric** ayant donné pouvoir à M. DEDIEU Vincent, **Mme PIQUEMAL Sophie** ayant donné pouvoir à M. DEDIEU Vincent, **Mme TAPIN Maylis** ayant donné pouvoir à M. DUNOGUES Yves, **Mme WEBER Sophie** ayant donné pouvoir à M. SORE Serge.

Absents : M. BACHÉ Alain (excusé), M. BAUDE Vital, M. BLANC-SIMON Jean-Luc, M. BOUFFIN Yann (excusé), M. DURRIEU Michel, M. FORET Thierry, M. GLEYZE Jean-Luc (excusé), M. LAGRAVE Renaud, Mme LARRUE Marie, M. LASSALE Jean-Claude, M. LANUSSE Denis (excusé), Mme LE YONDRE Nathalie, Mme MARIE Lucie (excusée), M. MARTINEZ Manuel, M. MONNIER Philippe, M. PAPADATO Patrick, M. SAINTORENS Denis, M. TAUZIN Amaud, , Mme TOSTAIN Emmanuelle, Mme VALIORGUE Magali (excusée)

Deuxième convocation en l'absence de quorum constaté			
ELUS		VOIX	
Nombre élus en exercice	40	Nombre de voix maximum	97
Nombre de Présents	7	Représentant nombre de voix	47
Nombre de pouvoirs	12	Nombre de voix pour	43
Total présents et pouvoirs	19	Nombre de voix contre	4
		Nombre d'abstentions	

MARCHES PUBLICS

**Réalisation des études préalables
à la révision de la Charte 2029-2044
du Parc naturel régional des Landes de Gascogne :
Diagnostic et évaluation**

Par délibération n° 67-2024 du 23 avril 2024 et ses annexes (I, II III, IV et V), le Comité syndical a approuvé le lancement du processus de révision de la Charte 2029-2044 du Parc naturel régional des Landes de Gascogne,

Compte tenu de la complexité et la longueur de la procédure, du niveau d'exigence pour répondre aux attentes tant nationales que locales pour l'élaboration de la future Charte, de la pluralité des enjeux et approches et du souhait d'une large concertation, la nécessité de compléter l'expertise de l'équipe technique du Parc par une assistance externe a été validée par le Comité syndical. Les missions pouvant être confiées à cette assistance externe sont détaillées au chapitre « Moyens dédiés » de l'annexe III de ladite délibération (Gouvernance, pilotage, animation de la Charte). Cette mission viendra suppléer l'équipe du Parc pour l'évaluation et le diagnostic hors domaine d'expertise de l'équipe du Parc.

Considérant le lancement d'une consultation relative à une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des études préalables (diagnostic et évaluation) selon les modalités suivantes :

- Type de marché et mode de passation : Marché passé selon la procédure adaptée (MAPA), en application de l'article R2123-1, 1° du Code de la commande publique
- Marché de prestation intellectuelle composé de 2 lots. alloti :
 - Lot 1 "Diagnostic actualisé du territoire"
 - Lot 2 "L'évaluation de la mise en œuvre de la Charte 2014-2029 et de ses impacts sur l'évolution du territoire, depuis 2012 »
- Critères de classement des offres :
 - le devis détaillé faisant apparaître le coût de chaque phase et le coût par jour et total (note sur 40),
 - une note méthodologique précisant la mise en œuvre de la réalisation de la mission et un planning prévisionnel (note sur 50),
 - une note précisant les références et les moyens matériels et humains employés pour la réalisation de la prestation (note sur 10)
- Durée d'exécution des prestations : 9 mois

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical DECIDE à la majorité (4 voix contre de M. DUFAY Michel):

- **DE DONNER** délégation au Président, dans la limite des crédits budgétaires dédiés, pour signer avec le candidat dont l'offre aura été jugée la mieux disante - après analyse des offres et selon les critères définis ci-dessus - le marché pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage afin de réaliser les études préalables pour la révision de la Charte 2029 - 2044

- **D'AUTORISER** le Président à signer tous les actes et documents y afférents.

Fait pour valoir ce que de droit,
à Belin-Béliet, le 8 juillet 2024

Vincent DEDIEU

Président du Syndicat Mixte

Signé par : Vincent DEDIEU
Date : 08/07/2024
Qualité : PRÉSIDENT

Le Président certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et mise en ligne le 9/7/2024